

FORMATION
POUR LES ÉLUSLa formation
continue
à l'université

La force d'un réseau national



Sécurité publique, pouvoirs de police et responsabilité des élus



Durée

1 jour - 7 heures



Calendrier

Nous consulter



Lieu

Dans les locaux de l'Université :
Arras, Béthune, Douai, Lens

Formation intra dans vos locaux
possible



Public

Formation collective : 12 participants
maximum



Tarifs

560 € (possibilité de prise en charge
par le DIF Élus ou par la collectivité)
Groupe intra : 1750 €

Assurer la sécurité au sein de la commune fait partie des missions fondamentales de l'élu local, en particulier du maire, détenteur du pouvoir de police administrative. Cette responsabilité s'exerce dans un cadre juridique précis et peut engager la responsabilité personnelle de l'élu. Cette formation a pour objectif de clarifier les contours du pouvoir de police, ses limites, ses obligations, ainsi que les risques juridiques associés. Elle permet aux élus d'agir avec discernement et efficacité face aux enjeux de tranquillité publique.

Objectifs

- Comprendre les missions et les responsabilités des élus locaux en matière de sécurité publique
- Maîtriser les prérogatives du pouvoir de police
- Appréhender les enjeux de la responsabilité des élus en matière de sécurité publique

Contenu de la formation

- Définition de la sécurité publique
- Pouvoirs de police
- Responsabilité des élus
- Outils de prévention
- Moyens matériels et humains

Modalités pédagogiques

- Développement de la théorie
- Intervention enrichie par des exemples concrets, des retours d'expériences
- Traitement de cas pratiques (individuel ou en atelier)

Validation

Attestation de formation délivrée à l'issue de la formation



Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Référente handicap :
Stéphanie LOUVEAU
fcu-handicap@univ-artois.fr

Intervenant

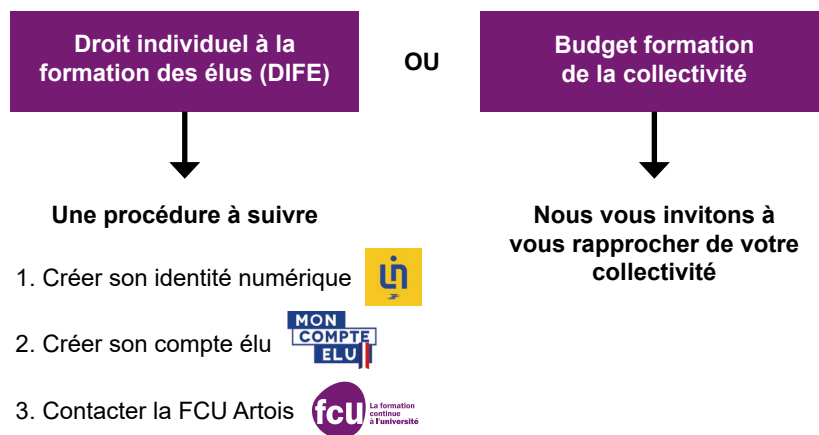
Jérémy ROBILLART

Juriste en droit public spécialisé en Droit des Collectivités Locales, Jérémy ROBILLART a été conseiller juridique indépendant puis Attaché territorial, chargé de la planification urbaine et de l'observatoire au sein d'un EPCI de plus de 240 000 habitants.

Depuis 2004, il est vacataire en Droit à l'Université d'Artois.

Parallèlement et depuis 2008, il est élu local dans une commune de plus de 12 000 habitants. Il occupe un poste de premier adjoint en charge de l'aménagement, de l'urbanisme et de la tranquillité publique.

Financement



Pour plus d'informations, nous contacter.

Informations non contractuelles

FCU Artois
9 rue du Temple – BP 10665 – 62030 ARRAS
Tél. 03 21 60 37 68
Mail : fcu-fare@univ-artois.fr



www.univ-artois.fr

